

GR - Lettre FFGym n°1 - Octobre 2021

PRECISION SUR LES LIEUX DES CHAMPIONNATS DE FRANCE :

- Le lieu du Trophée fédéral des ensembles (Fédéral A et Duos) et du championnat de France Nationale ensemble 10-11 ans change : Chambéry au lieu d'Albertville.

COUPE DES CLUBS :

- Pour les clubs qui n'ont pas de Nationale C et qui sont qualifiés pour la finale, possibilité de monter une gymnaste de catégorie Fédérale sur le programme Nationale C, parce qu'une gymnaste Fédérale sera évaluée par le jury Nationale C (cf. Lettre FFGym page 18).

FÉDÉRALE C ENSEMBLE :

- Pour la partie 3, les engins et le nombre utilisés sont ceux de la partie 1 et de la partie 2. Exemple : partie 1 - 4 ballons / Partie 2 - 5 cerceaux / Partie 3 - 4 ballons et 5 cerceaux.
- La position de début est réalisée seulement avec les gymnastes de la partie 1. Les gymnastes de la deuxième partie débiteront à l'extérieur du praticable dans une position simple, de préférence au sol, et sans gêner la visibilité du corps de juges, donc sur le fond, voire sur les côtés. Aucune gymnaste en face.

NATIONALE C :

- Le nombre de DC indiqué est égal au nombre de DC maximum validé.

ENSEMBLES NATIONAUX :

- Pour les ensembles à 5 gymnastes, le nombre des engins mixtes (2/3) est laissé au choix de l'entraîneur. Par exemple pour un ensemble cerceau/ruban : possibilité de 3 cerceaux / 2 rubans ou 2 cerceaux / 3 rubans.

DATES DES RECYCLAGES DE JUGES :

- Recyclage et formation N4 : 18 et 19 juin 2022, 02 et 03 juillet 2022, une 3^{ème} date début septembre 2022 (à définir). Examen en octobre/novembre 2022.
- Recyclage N3, N2 et N1 : date à définir par les régions entre début septembre 2022 et la première compétition individuelle de la saison 2022-2023.

PRÉCISIONS JUGEMENT EN INDIVIDUEL :

Difficulté Corporelle :

- Une DC est valable si elle est exécutée sans faute d'exécution corporelle à **0.50 ou plus**, ou d'engin à **0.30 ou plus**.
- Toute forme de difficulté d'équilibre utilisée, ne peut pas être répétée. Par exemple, si une gymnaste réalise un équilibre retiré pour une DE, elle ne pourra pas utiliser cette forme dans un équilibre fouetté, sauf si ce dernier est réalisé en 1^{er}. À ce moment le juge DC ne pourra valider l'équilibre en retiré réalisé sur une DE.

Difficulté Engin :

- On peut répéter autant de fois la même difficulté à 0.10 sur différentes DE.
- En DE, si double base on ne prend que la base la plus faible (exception : transmission en rotation)
Exemple : si la base roulé est couplée par un équilibre instable, on garde une base à 0.20.
- Les rebonds passifs ne sont plus valables pour les DE.
- Les bases des DE doivent être réalisées en même temps que les critères.
- Les DE lancer ne sont valables que si elles sont réalisées sans faute de trajectoire.
- Au ballon, les DE rattrapés ne sont valides que si elles sont rattrapées à 1 main.
- Lancer avec le dos de la main n'est pas considéré comme lancer sans main.
- Hauteur des lancer en DE : on évalue la hauteur à partir de l'endroit où est lancé l'engin et de la taille de la position de la gymnaste à ce moment-là.
- Pour valider une DE lancer à 0.30, il faut que ce soit un grand lancer. Si le lancer est au moins de hauteur moyenne (médium ; moyen lancé = une fois la taille de la gymnaste), la DE est déclassée à 0.20 pts.
- Pour valider une DE rattraper à 0.40, il faut que ce soit d'un grand lancer. Si le lancer est au moins de hauteur moyenne (médium ; moyen lancé = une fois la taille de la gymnaste), la DE est déclassée à 0.20 pts.
- Si, lors d'une DE lancer combinée à une DE rattraper, la hauteur de l'engin est petite, la valeur des 2 DE réunies est de 0.20 pts.
- Pour valider une DE rattraper en dehors du champ visuel, le bras doit être à la verticale et vers l'arrière : pas devant ni sur le côté.
- Il faut reconnaître les difficultés à 0.10 pour valider les critères des DE : équilibre retiré doit être fixé (idem attitude fléchie devant...), les petits sauts type cabriole doivent être reconnaissables pour valider le critère.
- Pour valider les DE sur saut plongé, il doit être réalisé sans bascule.
- Le rattraper dans le dos entre les bras au cerceau est validé en DE.
- Chaque rotation de l'EDR doit être complète et sans arrêt. Chaque EDR doit avoir des rotations différentes. Les relancés des EDR doivent être rattrapés pour être validés.
- Si une EDR est rattrapée par un relancé mais qu'il y a un arrêt entre le rattrapé et le relancé, on peut valider le relancer comme une DE (la hauteur du relancé déterminera la valeur)

Artistique :

- On ne pénalise pas pour le changement de dynamisme s'il y a UNIQUEMENT UN changement.
- La pénalité pour absence d'au minimum 2 différentes ondes du corps est une pénalité sèche et peut s'ajouter à la pénalité à 0.10 ou 0.30 de la ligne expression corporelle.

PRÉCISIONS JUGEMENT EN ENSEMBLE :

Difficulté d'Échange :

- Critère rattraper au sol, la gymnaste doit être déjà au sol pour qu'il soit valable.
- La hauteur d'un moyen lancer est valable si la gymnaste est à 6m, sinon le lancer doit être un grand lancer (2 fois la taille de la gymnaste).

Collaborations :

- La hauteur du lancer est établie à partir de l'endroit où l'engin est lancé. La hauteur de la gymnaste est établie à partir de la position où l'engin est lancé (du sol jusqu'au haut de la tête ou de la position en l'air). Pour toutes les collaborations, la hauteur du lancer doit être au moins égale à une fois la taille de la gymnaste à partir du point du lancer (moyen lancer).
- Lancer sous la jambe d'un ou plusieurs engins lors d'une collaboration : le critère en dehors du champ visuel est valable.
- Les rotations pour les collaborations CR CRR peuvent être réalisées pendant le lancer et pas pendant le rattraper.
- Les rotations pour les collaborations CR CRR ou CRRR doivent être de 360°.
- Les critères des collaborations peuvent être réalisés par 2 gymnastes différentes : 1 gymnaste lance sans les mains et l'autre en dehors du champ visuel et idem pour le rattraper sur une CRR2. Par conséquent on peut cumuler 0.20 au lancer et 0.20 au rattraper.
- Pour les CR/CRR, l'engin qui va être rattrapé à la suite de la rotation demandée en CR/CRR doit être en l'air pendant la rotation (et uniquement l'engin qui va être rattrapé et pas celui lancé)
- Faire attention à la hauteur des lancés dans les CR/CRR et $C \curvearrowright$ pour pouvoir être validées.
- Le chevauchement des collaborations n'est pas autorisé : la gymnaste qui fait le risque doit avoir fini le rattraper avant que la collaboration suivante s'enchaîne. Pour les rattraper en repousser (relancer), la gymnaste doit avoir rattrapé le relancer avant d'enchaîner la collaboration suivante.
- Une rotation identique ne peut être utilisée qu'une seule fois dans 1 CR/CRR.
- Lors d'une CR2/CRR2, si les gymnastes rattrapent à deux UN seul engin, cela devient CR/CRR. Cependant si elles rattrapent à deux DEUX engins cela reste bien CR2/CRR2.



- Lancer avec le dos de la main n'est pas considéré comme un lancer sans main.



- Il n'est toléré aucune répétition de rotation pour les collaborations (ni acrobaties, ni autres types de rotation). Si répétition, la 2^{ème} collaboration n'est pas valide (pas de pénalité).